

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 MARS 2024

Nombre de membres			
En exercice	72	Pour	37
Présents	39	Abstention	0
Votants	37	Contre	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 mars 2024 à 20 h, le Comité du Syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère convoqué le 1er mars 2024, assemblé à ALLASSAC, sous la présidence de M. Daniel FREYGEFOND.

DELIBERATION N°2024_01
ADMINISTRATION GENERALE
DOB Débat d'Orientation Budgétaire

DELIBERATION N°2024_02
ADMINISTRATION GENERALE
Approbation du comité syndical du 30 novembre 2023.
Les membres délibèrent favorablement et à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024_03
ADMINISTRATION GENERALE
Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire
Après consultation et avis favorable du CST du CDG 19 4 institutions pour 4 agents de la prime pouvoir d'achat selon les modalités en vigueur. Les membres délibèrent favorablement et à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024_04
ADMINISTRATION GENERALE
Participation employeur à la PSC risque prévoyance – procédure de convention de participation portée par le CDG 19 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Les membres délibèrent favorablement et à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024_01
GEMAPI
Autorisant la signature de devis de travaux d'entretien GEMAPI
Dans le cadre de la délibération n°2023_14, dans le cadre du programme général 2024 des précisions des travaux confiés à/aux entreprises sont apportées. Le Président demande l'autorisation de signer les devis se rapportant à ces travaux d'entretien à savoir : - Travaux d'entretien des gorges de la Vézère en coopération avec la F.F.C.K. - Fédération Française de Canoë Kayak afin d'assurer la compétition de canoë-kayak en mars 2024 sur le site des gorges de la Vézère. - Travaux d'entretien de végétation de berges - selon consultation – (murs de berges et travaux exceptionnels) Les membres du comité syndical délibèrent favorablement

DELIBERATION N°2024_02

GEMAPI

Autorisant la signature d'une convention SIAV/CRCK/CDCK/USAGERS Pour l'entretien de la Vézère à enjeux touristique et sportif

Afin de définir les modalités d'intervention et les missions de chacun, le SIAV propose d'adopter une convention. Le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical de signer les documents se rapportant à cet objet ; Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité

DELIBERATION N°2024_03

GEMAPI

Autorisant la signature d'une convention avec EDF pour garantie de débits lors de L'intervention du SIAV

Le président propose de signer une convention avec EDF pour maintenir les débits et pour assurer l'organisation des travaux « rivières » en sécurité ; IL demande l'autorisation aux membres du comité syndical de signer les documents se rapportant à cet objet ; Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024_04

GEMAPI

Portant sur le retard de livraison du tracteur

Après présentation et débat sur la situation du retard de livraison, le président demande l'autorisation après consultation de la CAO : De mener à bien la démarche de négociation. De décider l'application totale ou partielle des pénalités selon les accords qui s'en suivront. Les membres du comité syndical délibèrent favorablement à l'unanimité et autorise le Président à signer les documents se rapportant à cette décision